

Délibération n° 2022 – IV - 014

**Avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement hydraulique environnemental et paysager de l'Isère à l'amont du pont de la Bâtie : Projet Isère amont – Tranches 2 & 3- LOT n°25 : travaux de finition et aménagements environnementaux en rive droite de l'Isère**

Le 20 juin deux mille vingt-deux, à dix-sept heures, le Comité syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien Mulyk, Président du Symbhi.

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Qualité	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	Conseillère départementale du canton de Voiron	Présente visio
Le Département	Christophe Suszylo	Conseiller départemental du Moyen Grésivaudan	Présent
Le Département	Cyrille Madinier	Conseiller départemental du Grand Lemps	Présent
Grenoble Alpes Métropole	Anne-Sophie Olmos	Délégué titulaire	Pouvoir à G. Strappazon
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Délégué titulaire	Représenté par C. Masnada
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazon	Délégué titulaire	Présent visio
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Déléguée titulaire	Excusée
Communauté de Communes de l'Oisans	Pierre Balme	Délégué titulaire	Présent visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Délégué titulaire	Présent visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	Délégué titulaire	Présent visio
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Délégué titulaire	Présent
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	Déléguée titulaire	Présent
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	Délégué titulaire	Pouvoir à A. Buisson
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	Délégué titulaire	Présent
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	Délégué titulaire	Pouvoir à F. Rey
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	Délégué titulaire	Présent visio
Communauté de Communes de la Matheysine	Fabien Mulyk	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Maryse Barthélémi	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	Déléguée titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	Délégué titulaire	Pouvoir au Président
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	Délégué titulaire	Excusée
Communauté de Communes du Trièves	Claude Girard	Délégué titulaire	Présente
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	Délégué titulaire	Présent visio
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	Délégué titulaire	Pouvoir à P. Belle
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charlety	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	Délégué titulaire	Pouvoir au Président

Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	Délégué titulaire	-
---------------------------------------	---------------	-------------------	---

Autres personnes présentes :

Georges Déru : Payeur départemental  
Marie Breuil : Grenoble Alpes Métropole  
Dominique Milleret : Elégia

Services du SYMBHI : Jacques Henry, Directeur / Daniel Verdeil, Directeur adjoint / Cédric Rose, responsable UT Voironnais / Michel Pinhas, Directeur Pôle ouvrages / Annabelle Quidoz, UT Grésivaudan / Victor Brunet, UT Voironnais / Marjorie Guillermo, Cellule Marchés / Sylvain Gonin, responsable budgétaire / Cécile Albano, responsable administrative / Nadine Capellaro, assistante.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

Par délibération en date du 28 janvier 2021, le Conseil syndical du SYMBHI a autorisé le Président à signer un marché de travaux pour le lot n°25 « Travaux de finition et Aménagements environnementaux en rive droite de l'Isère » avec le groupement d'entreprises CARRON Sas / GUINTOLI Sas / PELISSARD Sas / ARBRE HAIE FORET Sarl pour un montant de 1 499 905,20 € HT.

L'avenant n°1 a pour objet fixer les clauses de réalisation, tant techniques que financières, pour la réalisation de travaux engendrés par des circonstances imprévues du marché :

- Travaux nécessaires à la remise en état des ouvrages suite à la crue de décembre 2021 ;
- Ajustement nécessaire de la procédure d'exécution des travaux de terrassement du fait du niveau élevé du plan d'eau de La Terrasse.

Le marché de travaux est modifié en application de l'article R2194-5 du Code de la Commande Publique relatif aux circonstances imprévues.

L'avenant n°1 a également pour objet fixer les clauses de réalisation, tant techniques que financières, pour des travaux strictement nécessaires au parfait achèvement des ouvrages prévus dans le cadre de du marché :

- Travaux à hauteur des effacements de digues pour assurer une meilleure fonctionnalité des ouvrages et pour limiter le développement d'espèces invasives ;
- Travaux sur le site de la réalisation d'une station de pompage de la Chantourne sur la commune de La Tronche ;
- Travaux sur la commune du Cheylas pour assurer la sécurisation des usagers.

Ces modifications apportées au marché sont considérées de faible montant au titre de l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique.

L'ensemble de ces prestations complémentaires au marché se traduisent par l'application de sept prix nouveaux.

L'avenant n°1 représente une augmentation financière de +268 000,00 €HT, soit une augmentation totale de 17,87 % par rapport au marché initial, dont 5,57 % au titre de l'article R-2194-5 (circonstances imprévues) et 12,3 % au titre de l'article R2194-8 (modifications de faible montant).

**Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :**

- d'approuver l'avenant n°1 au marché de travaux Lot 25 « Travaux de finition et aménagements environnementaux en rive droite de l'Isère », d'autoriser le Président à le signer, et à demander toutes les subventions nécessaires.

Fait à Grenoble, le 23 juin 2022

Extrait certifié conforme,  
Le Président

  
Fabien Mulyk

**AVENANT N°1 AU MARCHE  
N° 2021-IA-050 / SYM 2020-833  
Marché de travaux d'aménagement hydraulique  
environnemental et paysager de l'Isère à l'amont du  
pont de la Bâtie : Projet Isère amont – Tranches 2 & 3  
  
LOT N° 25 – TRAVAUX DE FINITION ET AMENAGEMENTS  
ENVIRONNEMENTAUX EN RIVE DROITE DE L'ISERE**

**A. Identifiants**

Entre :

Maître d'ouvrage	<p><b>SYMBHI – Syndicat Mixte des bassins hydrauliques de l'Isère</b> 9 Rue Jean Bocq - BP1096 - 38022 GRENOBLE Cedex 01 Maître de l'ouvrage, Représenté par Fabien MULYK, Président, dûment habilité à la signature des présentes,</p> <p>Mandataire : ISERE AMENAGEMENT, 34 rue Gustave Eiffel – 38028 GRENOBLE Cedex 01</p>
---------------------	--

Et :

Titulaire	<p><b>Le groupement constitué par les sociétés :</b></p> <p><b>CARRON SAS</b> avenue du 22 août 1944 38350 LA MURE</p> <p><b>GUINTOLI SAS</b> Parc d'activités de Laurade – St Etienne du Grès 13156 TARASCON</p> <p><b>PELISSARD SAS</b> 200 chemin de Ferrier 38650 MONESTIER DE CLERMONT</p> <p><b>ARBRE HAIE FORET SARL</b> 468, rue des Martyrs 38 340 VOREPPE</p> <p>Groupées solidaires, dont le mandataire commun est CARRON SAS, représenté par Monsieur Jean-Pierre CARRON, Président.</p>
-----------	--

Objet du marché	Marché de travaux d'aménagement hydraulique environnemental et paysager de l'Isère à l'amont du pont de la Bâtie : Projet Isère amont-Tranches 2 & 3  <b>LOT N° 25 – TRAVAUX DE FINITION ET AMENAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX EN RIVE DROITE DE L'ISERE</b>
-----------------	---

Montant initial du marché	<b>1 499 905,20 € HT soit 1 799 886,24 € TTC</b>
---------------------------	--

Modifications successives du marché :

Néant

Ci-dessous

Nature de l'acte ❶	N° de l'acte	Date de notification	Nouveau montant contractuel ❷	Variation du montant cumulé par rapport au montant initial du marché (en %)

❶ Indiquer ici « Avenant », mais pas les actes spéciaux de sous-traitance

❷ Lorsque la modification contractuelle n'a pas modifié le montant du marché, indiquer « Sans changement »

## B. Objet et incidences de l'avenant

### Exposé :

Par délibération en date du 28 janvier 2021, rendue exécutoire en date du 02 février 2021, le Conseil Syndical du SYMBHI a autorisé le Président à signer un marché de travaux, enregistré sous le numéro 2021-IA-050 / SYM 2020-833 pour le lot n°25 « Travaux de finition et Aménagements environnementaux en rive droite de l'Isère » avec le groupement d'entreprises CARRON Sas / GUINTOLI Sas / PELISSARD Sas / ARBRE HAIE FORET Sarl pour un montant de 1 499 905,20 € HT.

Ce marché a été notifié le 21 avril 2021.

## **ARTICLE 1 – Objet de l’avenant n°1**

Le présent avenant n°1 a pour objet de fixer les clauses de réalisation, tant techniques que financières, pour des travaux strictement nécessaires au parfait achèvement des ouvrages prévus dans le cadre de cette mission et à la remise en état des ouvrages, dégradés suite à la crue de l’Isère de fin décembre 2021.

Ces prestations complémentaires au marché sont directement liées à celles du marché initial et indissociables de celui-ci, tant techniquement que financièrement.

## **ARTICLE 2 – Description sommaire des modifications**

Le présent avenant n°1 a pour objet de fixer les clauses de réalisation, tant techniques que financières, des prestations suivantes :

- 1) Travaux nécessaires à la remise en état des ouvrages suite à la crue de décembre 2021.

La crue de l’Isère du 30 décembre 2021, de fréquences de retour estimées entre Q2 et Q5, a provoqué des dommages à hauteur de la connexion du plan d’eau de Goncelin avec l’Isère. Cet évènement a endommagé le génie végétal mis en place dans l’emprise du chantier et les batardeaux. Des matériaux de l’Isère ont par ailleurs été déposés dans l’emprise du chantier.

La remise en état du chantier de connexion Plan d’eau de Goncelin / Isère a donc nécessité :

- Le curage des matériaux de l’Isère déposés dans l’emprise chantier,
- La reprise et la mise en œuvre des matériaux constitutifs des batardeaux de chantier,
- Le nettoyage global du site pour réalisation des ouvrages en génie végétal,
- L’amenée/repli du matériel nécessaire aux terrassements dans l’Isère.

Ces prestations complémentaires au marché se traduisent par l’application du prix nouveau PN1,00.

La modification du marché est rendue nécessaire par la crue de décembre 2021, considérée comme circonstance imprévue, en application de l’article R2194-5 du Code de la Commande Publique.

- 2) Ajustement nécessaire de la procédure d’exécution des travaux de terrassement du fait du niveau élevé du plan d’eau de La Terrasse.

Le niveau du plan d’eau de La Terrasse, exceptionnellement haut tout au long du chantier, n’a pas permis de procéder aux terrassements à la cote projet dans le délai partiel du marché.

L’interruption provisoire des travaux de terrassement et la modification de la procédure d’intervention (par phases) ont été rendus nécessaires pour achever les aménagements prévus au marché.

Cet ajustement du marché a eu pour conséquence :

- La réalisation de déblais supplémentaires pour adaptation des accès et des pistes dans la gravière de la Terrasse,
- La réalisation de déblais supplémentaires pour remobilisation et mise en place des matériaux stockés sur site, lorsque la cote du plan d’eau a été compatible avec les cotes projet ;

- La mise en œuvre de moyens adaptés aux travaux en profondeur (pelle long bras) ;
- La prolongation de la mobilisation des moyens humains et matériels.

Ces prestations complémentaires au marché se traduisent par l'application du prix nouveau PN2,00.

L'ajustement du marché est rendu nécessaire par les conditions d'exécution défavorables (hauteur du plan d'eau), considérée comme circonstance imprévue, en application de l'article R2194-5 du Code de la Commande Publique.

### 3) Travaux nécessaires à hauteur des effacements de digues.

Les travaux intimement liés à ceux du marché initial et inséparables techniquement ou économiquement de celui-ci, ont été nécessaires :

- Ajustement de la configuration des effacements de digues, nécessaires pour une meilleure fonctionnalité de l'inondation des forêts alluviales (S3\_TH\_EFF\_D04 et D05 notamment), ayant pour conséquence la création de déblais excédentaires ;
- Purges de matériaux contaminés par la Renouée du Japon au droit d'effacements de digues, hors emprises initiales des travaux, afin d'en limiter le développement ;

Ces prestations complémentaires au marché se traduisent par l'application de prix nouveaux (PN3,00 et PN4,00).

Les modifications apportées au marché sont considérées de faible montant au titre de l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique.

- ### 4) Travaux rendus nécessaires sur le site des travaux de réalisation d'une station de pompage de la Chantourne sur la commune de La Tronche.
- Suite au refus de la commune de La Tronche de circuler par le boulevard de la Chantourne, les conditions initiales de transport des matériaux ont évolué : les engins sont contraints de circuler sur la digue de l'Isère, ce qui a conduit à la mise en œuvre d'une aire de retournement, de mesures de protections de la digue et des infrastructures existantes (piste cyclable et abords), et a impacté substantiellement les cadences des engins (lié notamment à l'exiguïté du site) ;
  - Travaux de démolition de l'habitation située sur la parcelle cadastrée A003 sur la commune de la Tronche et remise en état de la parcelle après travaux, conformément au permis de construire du local technique de la station de relevage de la Tronche ;

Ces prestations complémentaires au marché se traduisent par l'application de prix nouveaux (PN5,00 et PN6,00).

Les modifications apportées au marché sont considérées de faible montant au titre de l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique.

### 5) Travaux rendus nécessaires sur la commune du Cheylas pour la sécurisation des usagers.

- L'élargissement de l'ouvrage S1\_TH\_D\_G39 est rendu nécessaire suite aux risques d'amorçage électrique encouru sur le secteur situé à proximité de long de la voie ferrée.

Ces prestations complémentaires au marché se traduisent par l'application du prix nouveau PN7,00.

Les modifications apportées au marché sont considérées de faible montant au titre de l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique.

La prise en compte de ces prestations complémentaires implique une modification des pièces contractuelles.

Le marché n° 2021-IA-050 / SYM 2020-833 est modifié dans les conditions fixées aux articles suivants.

### **ARTICLE 3 – Intégration de prix nouveaux et complément du Bordereau des Prix Unitaires**

Les Prix Nouveaux suivants sont intégrés en complément du Bordereau des Prix Unitaires du marché initial référencé LLH/FDE 02/12/2020 Indice C3 :

- PN1,00 : Remise en état suite crue
- PN2,00 : Plus-value terrassements et modelages gravière la Terrasse
- PN3,00 : Déblais excédentaires des effacements de digues
- PN4,00 : Purges matériaux effacements de digues
- PN5,00 : Plus-value transport travaux la Tronche
- PN6,00 : Démolition Habitation La Tronche et remise en état
- PN7,00 : Travaux élargissement ouvrage S1\_TH\_D\_G39

Voir les définitions exactes en annexe 1.

La prise en compte de ces prix nouveaux s'effectue en sus de prestations réalisées et conduit au Détail Quantitatif Estimatif joint en Annexe 2 du présent avenant, qui annule et remplace le Détail Quantitatif Estimatif du marché.



## **ARTICLE 6 – Incidence financière de l’avenant n°1**

### **6.1. Incidence financière des prix nouveaux de l’avenant n°1**

L’incidence financière des prix nouveaux est la suivante :

<b>Prix nouveaux n°</b>	<b>Avenant n°1 Total en euros (H.T)</b>	<b>Ref. article Code Commande Publique</b>	<b>Observations seuils au titre de l’article R2194-5 du Code de la Commande Publique</b>
<b>PN1,00</b>	20 000,00 €	R2194-5	Sans objet
<b>PN2,00</b>	63 000,00 €	R2194-5	Sans objet
<b><i>Sous total PN1 + PN2</i></b>	<b><i>83 000,00 €</i></b>	<b><i>R2194-5</i></b>	<b><i>Sans objet</i></b>
<b>PN3,00</b>	15 000,00 €	R2194-8	<15% du montant marché initial
<b>PN4,00</b>	20 000,00 €	R2194-8	PN4,00 <15% du montant marché initial + PN3,00
<b>PN5,00</b>	15 000,00 €	R2194-8	PN5,00 <15% du montant marché initial + PN3,00 + PN4,00
<b>PN6,00</b>	55 000,00 €	R2194-8	PN6,00 <15% du montant marché initial + PN3,00 + PN4,00 + PN5,00
<b>PN7,00</b>	80 000,00 €	R2194-8	PN7,00 <15% du montant marché initial + PN3,00 + PN4,00 + PN5,00 + PN6,00
<b><i>Sous total PN3 à PN7</i></b>	<b><i>185 000,00 €</i></b>	<b><i>R2194-8</i></b>	<b><i>&lt;15% du montant marché initial</i></b>
<b>Montant total Avenant n°1 en euros (HT)</b>	<b>268 000,00 €</b>		

### **6.2. Incidence financière sur le montant total du marché**

Le nouveau montant du marché, modifié par le présent avenant n°1 est porté à **1 767 905,20 € H.T (soit 2 121 486,24 € T.T.C)** :

	<b>Montant initial en euros (H.T)</b>	<b>Avenant n°1 en euros (H.T)</b>	<b>Nouveau Montant Total Marché en euros (H.T)</b>
<b>TOTAL    Marché Lot n°25</b>	1 499 905,20 €	268 000,00 €	<b>1 767 905,20 €</b>

L'**avenant n°1** représente une augmentation financière de **+268 000,00 €HT**, soit une augmentation totale de **17,87%** par rapport au marché initial, dont 12,3% au titre de l'article R2194-8.

Compte tenu des modifications prises en compte au titre du présent avenant n°1, l'article 2.1. du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) est modifié comme suit :

**Pièce 7** : Le Bordereau de Prix Unitaires (BPU) du Lot n° 25 et son complément au BPU initial du marché, reporté en annexe 1 de l'avenant n°1 ;

**Pièce 8** : Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) du Lot n°25, qui annule et remplace le DQE initial du marché, reporté en annexe 2 de l'avenant n°1.

#### **ARTICLE 7 – DISPOSITIONS GENERALES**

Toutes les clauses du marché initial non modifiées par les articles du présent avenant n°1 restent applicables pour l'ensemble des prestations et les contractants s'engagent à ne présenter aucune réclamation pour tout fait antérieur à la passation de cet avenant.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Le groupement d'entreprises,

A Grenoble, le \_\_\_\_\_

Le Président du SYMBHI

Fabien MULYK

**AVENANT N°1**  
**Au Marché de Travaux n° 2021-IA-050 / SYM 2020-833**

**ANNEXE 1**

**COMPLEMENT DU BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES**  
***Au Bordereau de Prix Unitaires Initial du marché***

---

**AVENANT N°1**  
**Au Marché de Travaux n° 2021-IA-050 / SYM 2020-833**

**ANNEXE 2**

**DETAIL QUANTITATIF ESTIMATIF (D.Q.E.)**  
***Annule et remplace le Détail Quantitatif Estimatif initial du marché***

---

## SYMBHI - PROJET ISERE AMONT - TRANCHES 2 et 3

Accuse de réception en préfecture  
038-253805105-20220620-2022-IV-014-DE  
Date de télétransmission : 24/06/2022  
Date de réception préfecture : 24/06/2022

## LOT 25 : Travaux de finition et aménagements environnementaux en rive droite de l'Isère

## AVENANT N°1

N°		Désignation	Unité	Quantité	PU	Total H.T.
<b>A</b>						
<b>PRIX GENERAUX</b>						
1,10	a	Installation de chantier	Forfait	1	72 175,00 €	72 175,00 €
1,10	b	Installation de chantier	Forfait	1	11 500,00 €	11 500,00 €
1,10	c	Installation de chantier	Forfait	1	53 100,00 €	53 100,00 €
1,20	a	Implantation / Piquetage	Forfait	1	4 800,00 €	4 800,00 €
1,20	b	Implantation / Piquetage	Forfait	1	3 650,00 €	3 650,00 €
1,20	c	Implantation / Piquetage	Forfait	1	2 800,00 €	2 800,00 €
1,25	a	Etudes d'exécution	Forfait	1	5 500,00 €	5 500,00 €
1,25	b	Etudes d'exécution	Forfait	1	4 700,00 €	4 700,00 €
1,25	c	Etudes d'exécution	Forfait	1	3 625,00 €	3 625,00 €
6,20	a	Récolement pour aménagement d'une zone naturelle	Forfait	1	1 500,00 €	1 500,00 €
6,20	b	Récolement pour aménagement d'une zone naturelle	Forfait	1	1 500,00 €	1 500,00 €
6,20	c	Récolement pour aménagement d'une zone naturelle	Forfait	1	1 500,00 €	1 500,00 €
12,20	a	Barrage flottant	Unité	1	4 000,00 €	4 000,00 €
12,20	b	Barrage flottant	Unité	2	4 000,00 €	8 000,00 €
12,30	a	Entretien barrage flottant	mois	4	315,00 €	1 260,00 €
12,30	b	Entretien barrage flottant	mois	4	315,00 €	1 260,00 €
TOTAL HT Famille A						<b>180 870,00 €</b>
<b>C</b>						
<b>TRAVAUX PREPARATOIRES</b>						
1,30	f	Abattage et essouchage d'arbre > 15 cm	m <sup>2</sup>	5 000	1,50 €	7 500,00 €
1,70	a	Débroussaillage et préparation des terrains	m <sup>2</sup>	1 000	0,85 €	850,00 €
1,70	b	Débroussaillage et préparation des terrains	m <sup>2</sup>	100	1,00 €	100,00 €
1,70	c	Débroussaillage et préparation des terrains	m <sup>2</sup>	2 185	0,85 €	1 857,25 €
1,80	a	Scarification des terrains	m <sup>2</sup>	3 500	0,22 €	770,00 €
1,95	c	Batardeaux de chantier	Unité	2	12 800,00 €	25 600,00 €
TOTAL HT Famille C						<b>36 677,25 €</b>
<b>D</b>						
<b>TERRASSEMENTS</b>						
202,00	e	Décapage terre végétale avec invasives	m <sup>3</sup>	1 000	25,00 €	25 000,00 €
202,00	i	Décapage terre végétale avec invasives	m <sup>3</sup>	600	25,00 €	15 000,00 €
203,00	a	Terrassements grande masse en hauts-fonds dans gravières	m <sup>3</sup>	90 000	1,40 €	126 000,00 €
203,00	b	Terrassements grande masse en hauts-fonds dans gravières	m <sup>3</sup>	7 000	3,00 €	21 000,00 €
203,00	c	Terrassements grande masse en hauts-fonds dans gravières	m <sup>3</sup>	4 560	3,00 €	13 680,00 €
204,00	h	Déblai / Remblai	m <sup>3</sup>	15 000	4,00 €	60 000,00 €
204,10	i	Déblai	m <sup>3</sup>	3 000	12,00 €	36 000,00 €
204,95	a	Déblais, transport et mise en dépôt en gravière (sur site)	m <sup>3</sup>	25 000	4,40 €	110 000,00 €
204,96	b	Déblais, transport et mise en dépôt en gravière (depuis SLCC Pontcharra)	m <sup>3</sup>	3 000	8,00 €	24 000,00 €
204,97	b	Déblais, transport et mise en dépôt en gravière (depuis La Terrasse)	m <sup>3</sup>	4 000	6,00 €	24 000,00 €
206,00	c	Terrassements fins des matériaux du site	m <sup>3</sup>	385	4,00 €	1 540,00 €
209,20	i	Evacuation et transport vers plans d'eau de La Terrasse ou Manon	m <sup>3</sup>	3 000	10,00 €	30 000,00 €
209,20	j	Evacuation et transport vers plans d'eau de La Terrasse ou Manon	m <sup>3</sup>	3 000	14,00 €	42 000,00 €
216,00	i	Enrochements libres 300/1000 kg	m <sup>3</sup>	900	57,00 €	51 300,00 €
217,00	i	Enrochements bétonnés 300/1000 kg	m <sup>3</sup>	200	117,00 €	23 400,00 €
222,00	c	Matériau drainant	m <sup>3</sup>	95	36,50 €	3 467,50 €
225,00	c	Matelas RENO épaisseur 23 cm (talus)	m <sup>2</sup>	1 230	39,00 €	47 970,00 €
226,00	c	Matelas RENO épaisseur 30 cm (fond)	m <sup>2</sup>	1 030	44,00 €	45 320,00 €
230,00	c	Géotextile filtrant	m <sup>2</sup>	2 045	1,20 €	2 454,00 €
230,10	i	Géotextile anti-poinçonnant S2	m <sup>2</sup>	3 000	1,10 €	3 300,00 €
233,00	h	Couche de forme piste	m <sup>3</sup>	1 200	17,00 €	20 400,00 €
234,00	i	Fourniture terre végétale	m <sup>3</sup>	300	12,00 €	3 600,00 €
236,00	i	Mise en oeuvre terre végétale	m <sup>3</sup>	300	6,10 €	1 830,00 €
TOTAL HT Famille D						<b>731 261,50 €</b>

**SYMBHI - PROJET ISERE AMONT - TRANCHES 2 et 3**  
**LOT 25 : Travaux de finition et aménagements environnementaux en rive droite de l'Isère**

Accusé de réception en préfecture  
 038-253805105-20220620-2022-IV-014-DE  
 Date de télétransmission : 24/06/2022  
 Date de réception en préfecture : 24/06/2022

**AVENANT N°1**

N°		Désignation	Unité	Quantité	PU	Total H.T.
<b>J</b>						
<b>AMENAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX</b>						
2,10	a	Déblai et modelage sur site	m3	3 500	3,00 €	10 500,00 €
2,70	c	Enrochements libres 1000/2000 kg	m3	200	60,00 €	12 000,00 €
2,75	a	Enrochements libres 400/1000 kg	m3	650	57,00 €	37 050,00 €
2,75	b	Enrochements libres 400/1000 kg	m3	230	57,00 €	13 110,00 €
2,94	a	Modelage fin des zones d'aménagement	m²	30 000	1,20 €	36 000,00 €
2,94	b	Modelage fin des zones d'aménagement	m²	1 200	2,00 €	2 400,00 €
4,95	c	Caisson bois végétalisé	m3	295	218,15 €	64 354,25 €
5,00	a	Remise en état des pistes de chantier entre sites de dépôts	m²	3 500	4,00 €	14 000,00 €
5,10	c	Ensemencement mélange de type 1	m²	1 290	1,32 €	1 702,80 €
5,15	c	Ensemencement forestier	m²	900	2,58 €	2 322,00 €
5,20	a	Ensemencement mélange de type 2	m²	2 440	1,38 €	3 367,20 €
5,60	a	Plantations d'hélophytes	m²	7 000	5,65 €	39 550,00 €
5,60	b	Plantations d'hélophytes	m²	300	5,65 €	1 695,00 €
5,71	f	Plantations de jeunes plants en mottes 120/150 et ramilles 250/300	U	900	17,15 €	15 435,00 €
5,72	f	Plantations d'arbres en baliveaux 250/300	U	100	96,65 €	9 665,00 €
5,73	c	Plantations de jeunes plants en mottes 150/200	U	120	73,44 €	8 812,80 €
8,00	f	Protection contre les rongeurs	U	900	3,74 €	3 366,00 €
8,10	a	Enclos de protection	ml	700	16,45 €	11 515,00 €
8,10	b	Enclos de protection	ml	500	16,45 €	8 225,00 €
101,00	e	Fauchage manuel des invasives/mise en big bags/évacuation/ incinération	ha	13	3 500,00 €	45 500,00 €
101,00	f	Fauchage manuel des invasives/mise en big bags/évacuation/ incinération	m²	15 200	0,40 €	6 080,00 €
104,00	e	Arrachage manuel des repousses de renouée du Japon	ha	7	6 000,00 €	42 000,00 €
109,00	g	Fourniture et pose de barrière pivotante	U	15	1 000,00 €	15 000,00 €
117,10	a	Travaux de parachèvement des plantations	Forfait	1	9 500,00 €	9 500,00 €
117,10	b	Travaux de parachèvement des plantations	Forfait	1	340,00 €	340,00 €
117,10	c	Travaux de parachèvement des plantations	Forfait	1	11 550,00 €	11 550,00 €
117,10	f	Travaux de parachèvement des plantations	Forfait	1	3 760,00 €	3 760,00 €
210,00	d	Travaux de confortement des plantations de cordons boisés	ha	15	1 750,00 €	25 453,40 €
301,00	e	Bouture de saules	U	2 000	4,45 €	8 900,00 €
307,00	e	Paillage feutre PLA	m²	2 000	7,05 €	14 100,00 €
310,00	d	Travaux de confortement des plantations de haies hautes	m²	703	1,80 €	1 265,40 €
410,00	d	Travaux de confortement des plantations de haies basses	m²	38 069	0,90 €	34 262,10 €
608,00	d	Travaux de confortement des plantations isolées	m²	7 065	0,70 €	4 945,50 €
811,00	d	Travaux de confortement des plantations des modelés de terre	m²	31 000	0,35 €	10 850,00 €
908,00	d	Travaux de confortement des plantations de haltes vertes	m²	400	8,80 €	3 520,00 €
<b>TOTAL HT Famille J</b>						<b>532 096,45 €</b>
<b>M</b>						
<b>METALLERIE/SERRURERIE</b>						
901,11	i	Batardeau amovible de voirie	ens	1	4 800,00 €	4 800,00 €
<b>TOTAL HT Famille M</b>						<b>4 800,00 €</b>
<b>V</b>						
<b>VOIRIE</b>						
1401,00	i	Couche de forme	m3	100	40,00 €	4 000,00 €
1407,00	i	Chaussée béton	m²	170	60,00 €	10 200,00 €
<b>TOTAL HT Famille V</b>						<b>14 200,00 €</b>
<b>PN</b>						
<b>FAMILLE PRIX NOUVEAUX</b>						
PN1,00		Remise en état suite crue	forfait	1	20 000,00 €	20 000,00 €
PN2,00		Plus Value terrassements et modelages gravière la Terrasse	Forfait	1	63 000,00 €	63 000,00 €
PN3,00		Déblais excédentaires des effacements de digues	m3	3 000	5,00 €	15 000,00 €
PN4,00		Purges matériaux effacements de digues	m3	2 000	10,00 €	20 000,00 €
PN5,00		Plus value transport travaux la Tronche	m3	1 500	10,00 €	15 000,00 €
PN6,00		Démolition Habitation La Tronche et remise en état	Fft	1	55 000,00 €	55 000,00 €
PN7,00		Travaux élargissement ouvrage S1_TH_D_G39	Fft	1	80 000,00 €	80 000,00 €
<b>TOTAL HT Famille PN</b>						<b>268 000,00 €</b>

<b>Tranche ferme lot n°12b</b>		<b>TOTAL H.T</b>	<b>TVA</b>	<b>TOTAL TTC</b>
<b>A</b>	PRIX GENERAUX	180 870,00 €	36 174,00 €	217 044,00 €
<b>C</b>	TRAVAUX PREPARATOIRES	36 677,25 €	7 335,45 €	44 012,70 €
<b>D</b>	TERRASSEMENTS	731 261,50 €	146 252,30 €	877 513,80 €
<b>J</b>	AMENAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX	532 096,45 €	106 419,29 €	638 515,74 €
<b>M</b>	METALLERIE/SERRURERIE	4 800,00 €	960,00 €	5 760,00 €
<b>V</b>	VOIRIE	14 200,00 €	2 840,00 €	17 040,00 €
<b>PN</b>	PRIX NOUVEAUX	268 000,00 €	53 600,00 €	321 600,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 767 905,20 €</b>	<b>353 581,04 €</b>	<b>2 121 486,24 €</b>

**TRAVAUX D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE,  
ENVIRONNEMENTAL ET PAYSAGER DE L'ISERE A  
L'AMONT DU PONT DE LA BATIE.  
TRANCHES 2&3**

**LOT N°25 : TERRASSEMENT DES CONFORTEMENTS RIVE GAUCHE  
SECTEUR AVAL**

**AVENANT N°1**

**BORDEREAU SUPPLEMENTAIRE  
DE PRIX UNITAIRES  
N°1**

\*\*\*

N° prix	Désignation- prix en toutes lettres	PU € HT en chiffres
<b>PN1,00</b>	<p><b>Remise en état suite crue</b></p> <p><b>Le forfait</b> (en lettres) : vingt mille euros</p>	20 000,00
	<p>Ce prix rémunère forfaitairement les travaux nécessaires à la reprise du chantier de connexion entre le Plan d'eau de Goncelin et l'Isère, suite à la crue du 30 décembre 2021.</p> <p>Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le curage des matériaux de l'Isère déposés dans l'emprise chantier</li> <li>- La reprise et la mise en œuvre des matériaux constitutifs des batardeaux de chantier</li> <li>- Le nettoyage global du site pour réalisation des ouvrages en génie végétal</li> <li>- L'amenée/repli du matériel nécessaire aux terrassements dans l'Isère.</li> </ul>	
<b>PN2,00</b>	<p><b>Plus-value terrassements et modelages gravière la Terrasse</b></p> <p><b>Le forfait</b> (en lettres) : soixante trois mille euros</p>	63 000,00
	<p>Ce prix rémunère, au forfait, en plus-value aux prix 203,00a et 2,94a les terrassements et modelages réalisés sous niveau d'eau important.</p> <p>Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les frais et volumes supplémentaires de matériaux pour adapter les accès et pistes dans la gravière de la Terrasse et remobiliser et mettre en place les matériaux stockés sur place une fois que le plan d'eau a atteint une cote compatible avec les cotes projets</li> <li>- La mise en œuvre de moyens adaptés aux travaux en profondeur (pelle long bras)</li> <li>- La prolongation de la mobilisation des moyens humains et matériels.</li> </ul>	
<b>PN3,00</b>	<p><b>Déblais excédentaires des effacements</b></p> <p><b>Le mètre cube</b> (en lettres) : cinq euros</p>	5,00
	<p>Ce prix rémunère, au mètre cube, les volumes supplémentaires d'effacements de digues réalisés après constat du Maître d'œuvre pour optimisation du fonctionnement de la forêt alluviale.</p> <p>Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les frais d'amenée/repli du matériel</li> <li>- Les travaux de terrassement en déblai</li> <li>- L'évacuation des matériaux de déblai vers la gravière de la Terrasse et leur enfouissement sous eau</li> <li>- La remise en état du site, la végétalisation des emprises chantier supplémentaires.</li> </ul>	



N° prix	Désignation- prix en toutes lettres	PU € HT en chiffres
<b>PN4,00</b>	<b>Purges matériaux effacements de digues</b> <b>Le mètre cube</b> (en lettres) : dix euros	10,00
	<p>Ce prix rémunère, au mètre cube théorique, les travaux de purge des matériaux infestés par les espèces invasives sur les secteurs hors emprise travaux initiales.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les frais d'amenée/repli du matériel</li> <li>▪ Les opérations de terrassement en déblai des zones préalablement cartographiées et balisées des secteurs contaminés par les espèces invasives</li> <li>▪ Les évacuations des matériaux vers la gravière de la Terrasse et leur enfouissement sous eau.</li> </ul>	
<b>PN5,00</b>	<b>Plus-value transport travaux la Tronche</b> <b>Le mètre cube</b> (en lettres) : dix euros	10,00
	<p>Ce prix rémunère, au mètre cube, en plus-value aux prix 209,20i et 209,20j, les travaux, fournitures et mise en œuvre de matériaux suite à la modification des circulations de chantier sur la commune de la Tronche.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La plus-value pour perte de cadence dans les évacuations de matériaux vers la gravière de la Terrasse</li> <li>▪ La fourniture et la mise en œuvre des matériaux pour réalisation de l'aire de retournement</li> <li>▪ La protection provisoire de la piste de digue sur 200ml.</li> </ul>	
<b>PN6,00</b>	<b>Démolition Habitation La Tronche et remise en état</b> <b>Le forfait</b> (en lettres) : cinquante-cinq mille euros	55 000,00
	<p>Ce prix rémunère, au forfait les travaux de démolition de l'habitation située sur la parcelle cadastrée A003 sur la commune de la Tronche et la remise en état de la parcelle après travaux conformément au permis de construire du local technique de la station de relevage de la Tronche.</p> <p>Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les diagnostics avant travaux sur l'habitation (plomb, amiante)</li> <li>▪ Le plan de retrait</li> <li>▪ Les travaux de désamiantage</li> <li>▪ Les travaux de démolition de l'habitation et l'évacuation des matériaux vers les sites de traitement appropriés</li> <li>▪ La remise en état de la parcelle avec végétalisation et ensemencement</li> <li>▪ La réalisation d'une tranchée drainante pour gestion des eaux de pluie</li> <li>▪ La mise en œuvre d'une clôture de 2,00m sur l'emprise de la parcelle.</li> </ul>	

N° prix	Désignation- prix en toutes lettres	PU € HT en chiffres
PN7,00	<b>Travaux d'élargissement de l'ouvrage S1_TH_D_G39</b> <b>Le forfait</b> (en lettres) : quatre-vingt mille euros	80 000,00
	<p>Ce prix rémunère, au forfait, les travaux d'élargissement de l'ouvrage S1_TH_D_G39 suite aux risques d'amorçage électrique sur le secteur situé à niveau de la voie ferrée.</p> <p>Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La cartographie des espèces invasives et protégées sur le secteur d'élargissement</li> <li>- Le déplacement des espèces protégées (inules de suisse) vers un site de replantation</li> <li>- Démolition de l'enrobé existant en bordure de merlon et sous le futur merlon de séparation voirie/voie SNCF</li> <li>- La fourniture et la mise en œuvre des remblais d'apport pour l'élargissement, leur compactage conformément aux spécifications du Maître d'œuvre,</li> <li>- La fourniture et la mise en œuvre des enrobés sur l'élargissement de voirie</li> <li>- La fourniture et la mise en œuvre des matériaux pour la confection du merlon de séparation entre la voirie/voie SNCF</li> <li>- La fourniture et la mise en œuvre des enrochements pour soutènement du merlon au droit des poteaux EDF</li> <li>- La mise en œuvre de terre végétale et son ensemencement</li> <li>- La mise en œuvre d'un chasse roue en pied de merlon de séparation</li> <li>- Toutes les sujétions de réalisation, de signalisation de chantier, de demandes d'arrêté de circulation,...</li> <li>- Les frais et matériels.</li> </ul>	